

# Rapport annuel 2021

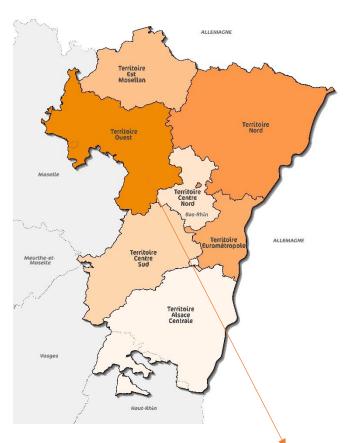
> Synthèse locale Assainissement

# **TERRITOIRE OUEST**

# **COMMUNE DE DURSTEL**



## **VOTRE COMMISSION LOCALE**



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMUNE

Nom : COMMUNE DE DURSTEL Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : -

Membre du SDEA depuis : 17/06/1989

Nombre de communes : 1

Nombre de délégués : 1

#### Vos usagers

> 178 abonnés

> 429 habitants desservis

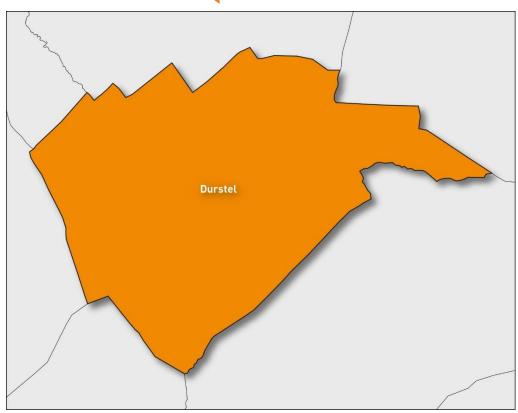
#### Vos volumes

> 14 865 m³ assainis

> 84 m³ assainis/abonné/an

**Territoire: TERRITOIRE OUEST** 

Centre et Antenne de rattachement : Saverne



#### **VOTRE PATRIMOINE**

#### Le SDEA, un acteur exemplaire au service du cycle de l'eau

Le SDEA est, de très longue date, un acteur reconnu pour son implication, ses actions et ses résultats en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

A ce titre, depuis 2008, le SDEA a été évalué de manière constante par l'AFNOR au **niveau exemplarité**, pour l'ensemble de ses pratiques et de ses résultats économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux. Le modèle du SDEA est passé au crible des **17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** et des 169 cibles fixées au niveau international qui en découlent.

Notre évaluation, régulièrement en progression, est désormais proche du maximum atteignable, avec un score voisin de 800 points/1000, avec des objectifs réalisés parfois jusqu'à 90 %, comme c'est le cas en matière de :

- partenariats.
- villes et communautés durables.
- innovation et infrastructures,
- égalité hommes-femmes,
- > et bien sûr, autour du cycle de l'eau



#### Un complément au Rapport Annuel local : le nouveau Rapport d'activité et de Développement Durable

En complément des éléments rapportés dans ce rapport annuel 2021 du périmètre, le rapport d'activité et de développement durable 2016-2020 perspectives 2021-2026, retrace les contributions passées, présentes et à venir du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle en matière de cycle de l'eau, et au-delà, ses réalisations en matière de responsabilité économique, sociale, sociétale et environnementale.

Pour disposer d'une vision d'ensemble des actions du SDEA au service du bien commun et des générations futures, vous pouvez accéder au rapport sur le site internet du SDEA ou par le biais du QR Code ci-contre.

#### **CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES**

- > 3 déversoirs d'orage
- **>** 6,2 km de réseaux communaux
- ➤ 143 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93	93	93
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	ND

# **VOS DONNÉES FINANCIÈRES**

#### PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

#### Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

Part fixe : 60 € HT/an

Part variable : 0,70 € HT le m³

Redevance assainissement du périmètre : 1,20 € HT par m³ pour 120 m³

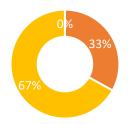
Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,43 € TTC par m³ pour 120 m³

## Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement

#### Affectation pour 100 € de recette



- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

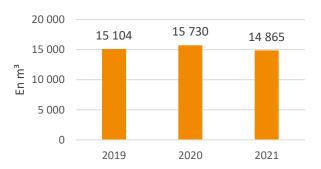
# Evolution des tarifs de l'assainissement



#### Montant des investissements



# **Evolution des volumes assujettis** à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2019	2020	2021
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	17,7 ans	14,6 ans	13,3 ans
Capital restant dû	239 349 €	220 223 €	200 874 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	ND	ND	ND
Montant des abandons de créances	0€	0 €	0€
Taux de réclamations global	0 ‰	0,55 ‰	0,24 ‰

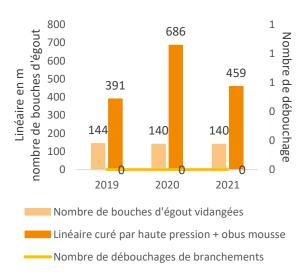
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur http://www.eau-rhin-meuse.fr



# **VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT**

#### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

**▶**L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux

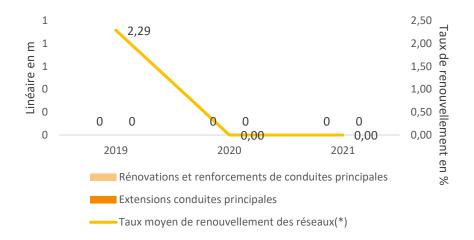


CHIFFRES CLÉS				
<b>&gt;</b> 2,38	tonnes de sables extraits du réseau			
<b>&gt;</b> 0,46	km de réseaux curés			
> 7,42	% taux de curage			
<b>&gt;</b> 140	bouches d'égout vidangées			

Indicateurs de performance	2019	2020	2021
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	0	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	30	30

#### TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



# **VOTRE ACTUALITÉ**

# **ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR**

A noter en 2021, la réalisation de 2 branchements d'assainissement.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Le transport et le traitement des effluents des eaux usées de la commune vers la station d'épuration sont assurés par le Syndicat Mixte de l'Eichelthal. Les effluents sont traités à la station de Diemeringen.

#### ADOPTEZ LES BONS GESTES

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse d'eau ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces "eaux usées" sont rejetées dans le réseau d'assainissement et acheminées à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant rejet au milieu naturel (rivière).

Le réseau d'assainissement est communément appelé, à tort, "tout à l'égout". Or il n'est pas destiné à "tout" recevoir. Pour assurer son bon fonctionnement chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

### EN TANT QU'USAGER, QUEL EST MON RÔLE?

Protéger le réseau d'assainissement n'est pas réservé aux spécialistes. Sur son lieu de travail ou dans son foyer, en ville ou à la campagne, chacun d'entre nous doit être conscient de sa responsabilité et de sa contribution possible à la préservation de notre environnement commun, au bénéfice de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

En effet, tout ce que l'on verse dans nos éviers ou nos WC se retrouve dans nos eaux usées. La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie : c'est à ce niveau que nous devons agir !

	TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES	
	<b>Épluchures</b> fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflux si ils ne sont pas recyclés.	
×	Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.	
	Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.	
3	Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.	
	Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cottons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.	



#### **REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!**

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau.











## **GLOSSAIRE**

#### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU**: Eaux usées
- > PPEU: Station de pompage EU
- > STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- > CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- > DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- > Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

#### DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source: http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs

- ▶ Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- ► Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) Voir la fiche descriptive complète sur le site : <a href="http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b">http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b</a>.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³: Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète <a href="http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3">http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3</a>

#### > Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Sans objet
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (valeur au 01/01/2021)	1,43 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94- 469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	13,3 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,24 ‰

<sup>\*</sup>ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)

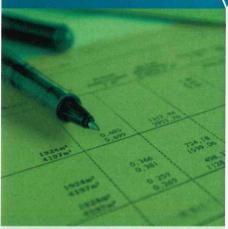


Égalité Fraternité



Édition mars 2022

# L'agence de l'eau



#### POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

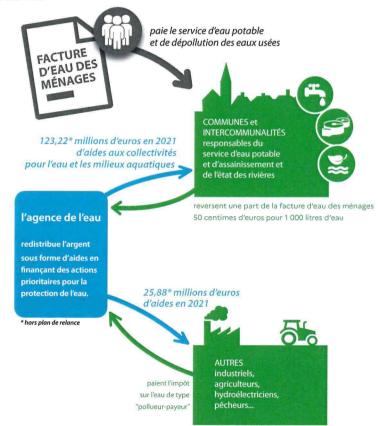
#### LE SAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- · les redevances de l'agence de l'eau
- · les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea • données agrégées disponibles - 2019).





#### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

 $RPQS-des\ r\'eponses\ \grave{a}\ vos\ questions: https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions$ 

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

# recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 € de redevance de pollution pavé par les éleveurs concernés

6,34 €
de redevance de économiques concernés

pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités

70,46 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,41 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)



0,38€ de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,82 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

de redevances perçues

par l'agence de l'eau

10EURO en 2021



1.73 € de redevance cynégétique payé par les usagers concernés (chasseurs)



10,53 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau potable

# À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

# interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



4,67 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



39,09 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



7,18 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau OEURO en 2021

26,48 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau

17,07 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2021...

















#### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021:

- · services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource;
- · économies d'eau;
- gestion des eaux en ville ;
- · étude ;
- · sensibilisation;
- · communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

#### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage\_2022\_2027



# Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.





Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site